



LE P'TIT SACY

Tél. / Fax : 03.44.29.04.05
 mairie.sacylepetit@neuf.fr
 www.sacylepetit.fr

SOMMAIRE :

- **Editorial du Maire**
- **Actualités Sacchéennes**
 - P. 3 : Répertoire Electoral Unique
 - P. 4 : Balayage mécanisé de la voirie
 - P. 4 : Intempéries
 - P. 4 : Actes malveillants
 - P. 4 : Régies communales de recettes
 - P. 5 : Etat civil 2018
 - P. 5 : Réunion des personnes âgées
 - P. 5 : Lecture pour enfants
 - P. 6 : Cantine intergénérationnelle
 - P. 6 : Ecole des quatre tilleuls : coordonnées
 - P. 6 : Poux à l'école
- **Informations pratiques**
 - P. 6 : Inscriptions à l'école maternelle
 - P. 7 : Permanences de la mairie
 - P. 7 : Les bienfaits de la lecture
 - P. 7 : Activités vacances Février
 - P. 8 : Nouveaux habitants
 - P. 8 : Gymnastique douce et cancer
 - P. 8 : Recensement militaire
 - P. 8 : Recyclage des radiographies
 - P. 9 : Le petit camion jaune
 - P. 9 : Attention arnaques
 - P. 9 : Recrutement sapeurs-pompiers volontaires
 - P. 9 : Pharmacies de garde
 - P. 10 : Infos CPAM
 - P. 11 : Attestation d'accueil : timbre électronique
 - P. 11 : CNI/Passeport
- **Associations**
- **Civisme**

EDITO

Bonjour à toutes et à tous

Village je suis, village je resterai. C'est en revisitant, à l'occasion de la préparation de ce bulletin municipal, les réalisations collectives, communales bien sûr, mais pas seulement, les réussites, les multiples rencontres, la belle fête à l'occasion du centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale qu'on trouve l'énergie de contenir le flot de mauvaises nouvelles parfois trop gris. Les bons gestes et les bonnes idées de tous, habitants de la commune, associations, agents communaux, conseillers municipaux, sont une façon modeste certes mais bien concrète et réelle de construire demain ! Que chacun soit ici remercié et encouragé pour ce travail et cet élan.

Afin d'illustrer mon propos, je vous propose un tour d'horizon des principaux travaux et évènements de l'année passée.

La fin de la réfection de l'appentis attendant la grange de la place de l'Eglise : elle comprenait la reprise des maçonneries du pignon intérieur par le remplacement des moellons les plus abîmés et l'ensemble du jointage. Ces travaux ont totalement été réalisés par notre employé communal.

Les travaux de viabilisation et de réfection des sols de la grange de la Place de l'Eglise qui a permis la belle fête du centenaire de la fin de la première guerre mondiale et qui servira encore, je l'espère, à d'autres manifestations.

Les premiers travaux de sécurisation de la route départementale RD10 qui traverse la commune :

- par la réalisation de longues haies marquant les entrées du village ayant comme but de faire ralentir,

- la pose de 3 radars pédagogiques, le marquage de places de stationnement, et la mise en sens unique des rues Marguerite Dutilloy et Choisy.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est de 33 680€ TTC subventionné à 50% par l'Etat.

L'achat à hauteur de 365 400 € de la propriété Ringot pour y transférer la Mairie et les ateliers municipaux. Cette opération a été subventionnée par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de 177 000 € et le reste a été autofinancé par la vente de la maison communale rue Marguerite Dutilloy pour 192 000 €.

L'inauguration de ces nouveaux locaux a eu lieu le 06 Octobre dernier en présence des représentants de l'Etat et du Conseil Départemental. Les drapeaux de la France, de notre région et de l'Europe ont été levés. Je tiens à remercier Madame Alphonsine VAN LANCKER et Monsieur Pierre DAUWE ainsi que la jeune Demoiselle Charline d'avoir accepté de participer à cette cérémonie.

Une porte ouverte était également organisée le Samedi 05 Janvier au matin avant les traditionnels vœux de la commune.

La Mairie est maintenant dans ces nouveaux locaux depuis ce 14 Janvier. Ce transfert n'a pas pu se faire avant, essentiellement à cause de problèmes techniques liés au téléphone et à internet.

La modification de notre Plan Local d'Urbanisme et l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un lotissement d'environ 50 constructions sur le lieudit « les Rayettes » : une réunion publique a eu lieu le 4 Décembre dernier où chacun a pu s'exprimer. La municipalité a de nouveau expliqué l'importance de ce projet pour les prochaines décennies. En effet ce projet a été inscrit sur notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable délibéré à l'unanimité en Conseil Municipal le 22 Novembre 2011 avec une urbanisation à l'horizon des années 2025-2030.

Ce projet sur 3.5 hectares a pour raison, d'offrir à nos jeunes la possibilité de rester dans notre village, à continuer de le rendre attractif et de pérenniser notre école des 4 Tilleuls. Il consiste à la réalisation d'une vingtaine de logements pavillonnaires locatifs aidés, la viabilisation d'une vingtaine de terrains à bâtir et la construction de quelques ensembles de type « Béguinage » pour offrir un cadre de vie adapté aux personnes plus âgées.

Ce projet fera l'objet d'autres réunions publiques en fonction de son avancement. Il ne se construira pas sans avoir partagé avec vous et lever vos craintes et inquiétudes.

Pour 2019, nous attendons des subventions de l'Etat et du Département pour :

- faire une étude de trafic qui lancera le projet de requalification des rues de Sacy le Grand, de la Rue de la République et rue de la Motte.
- réaliser la dernière tranche de réfection de la route communale RC1 (route vers Houdancourt), ces travaux sont estimés à 100 000€ TTC.
- poser un colombarium et un jardin du souvenir dans le cimetière.

Je souhaitais terminer cette rétrospective rapide de l'année 2018 par la fête du centenaire de la fin de la guerre mondiale que nous avons célébrée les 06 et 07 Octobre dernier. Merci encore aux bénévoles, aux intervenants extérieurs, aux enseignants et enfants de notre école des 4 Tilleuls, aux agents communaux et aux conseillers municipaux qui ont donné de leur temps pour la réussite de ce grand évènement.

Comme vous pouvez le voir, l'action municipale fait tout son possible pour lutter, à son échelle, pour le « vivre ensemble ». Etre et vivre ensemble c'est le fondement même de toute société, nous ne pouvons pas nous désunir sous peine de détruire tout sens commun !

Cordialement

Le Maire,
François MORENC.

NOUVEAU**REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE**

Depuis le 1er janvier 2019, les Maires se voient transférer à la place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.

Un contrôle s'effectuera, a posteriori, par des commissions de contrôles créées par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 relatif à la rénovation des modalités d'inscription sur les listes électorales.

Ce nouveau dispositif facilite également l'inscription sur les listes électorales en permettant **l'inscription jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin.**

Des nouveaux formulaires d'inscription sont disponibles en mairie.

Pour rappel, en l'absence d'accusé réception de la part de la mairie, par courrier ou par courriel, il conviendra de vous assurer :

- AVANT LE 6ème VENDREDI PRECEDANT LE SCRUTIN que la demande a bien été enregistrée par les services compétents.

À titre dérogatoire, ce délai sera de 7 semaines pour l'élection des représentants au parlement européen, soit une inscription possible pour les électeurs jusqu'au 30 mars 2019 pour ce scrutin.

L'inscription des électeurs ne se fera donc plus jusqu'au 31 décembre, comme précédemment.

Un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'INSEE, a été créé afin de centraliser au niveau national, les modifications réalisées sur les listes électorales par les maires. Ainsi, les listes électorales de chaque commune seront directement extraites de ce répertoire, géré par l'INSEE aux seules fins de gestion du processus électoral. Les listes électorales seront ainsi permanentes.

La commission de contrôle sera chargée, entre autres, de vérifier la régularité des listes électorales. Elles seront nommées par arrêté préfectoral entre le 1er et le 10 janvier 2019, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Il est rappelé qu'un jeune ayant atteint l'âge de 18 ans n'a aucune démarche à effectuer sous réserve de s'être fait recenser à l'âge de 16 ans. Si tel n'est pas le cas, veuillez vous renseigner en mairie.

Pièces justificatives à fournir pour une inscription :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné,
- Un titre d'identité et de nationalité en cours de validité,
- Un justificatif de domicile (factures d'électricité, de gaz, ou de téléphone fixe établies à votre nom et prénoms et datant de moins de 3 mois),

OU les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit (e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint (e) répond à ces conditions.

Pour les personnes de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire dans la commune de domicile de leurs parents, seront acceptés :

- Les pièces prouvant que vos parents sont domiciliés dans la commune où vous souhaitez vous inscrire établies à leurs nom et prénoms et datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe), les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation)

BALAYAGE MECANISE DE LA VOIRIE

Le balayage mécanisé de la voirie aura lieu aux dates suivantes :

- ⇒ **Mardi 26 mars 2019**
- ⇒ **Mardi 3 septembre 2019**

**INTEMPERIES**

En cas de neige nous vous conseillons de dégager vos trottoirs sans obstruer les bouches d'égouts, ni encombrer la voie publique.

ATTENTION vigilance avec les blocs de neige et de glace pouvant tomber de vos toits.

MERCI D'AVANCE !

**ACTES MALVEILLANTS**

En bons citoyens, soyez attentifs à votre entourage, à votre voisinage et signalez directement à la gendarmerie tout comportement inhabituel afin de ne pas perdre de temps.

Soyez également vigilant envers le démarchage à domicile.

Gendarmerie de BRENOUILLE 03.44.27.34.17

**REGIES COMMUNALES DE RECETTES**

Par délibérations du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2018, 2 régies municipales de recettes ont été créées.

L'une dénommée « **Services publics municipaux** » destinée à recevoir les produits des locations des salles, les produits de remboursements de casse et/ou perte de la vaisselle mise à disposition lors des locations de salles, les produits des frais de nettoyage des salles mises à disposition et les produits des concessions dans le cimetière communal.

L'autre régie dénommée « **Animations culturelles et festives** » destinée à recevoir les produits des participations aux activités, animations et sorties organisées par la commune, les produits des droits de place (brocante, fête foraine, ...) et les produits des débits de boissons organisés par la commune.

Un régisseur de recettes titulaire et un régisseur de recettes suppléant ont été nommés par arrêté du Maire. Il s'agit de Madame RICHEZ Véronique, régisseur titulaire et de Madame NION Sabine, régisseur suppléant. Seuls les régisseurs sont autorisés à manier les produits encaissés pour le compte de la collectivité.

Les deux régies de recettes sont rattachées à la mairie. **Le régisseur de recettes, titulaire ou suppléant, tient une permanence en mairie afin de recevoir les différents encaissements aux horaires suivants : le mercredi de 17H00 à 19H00. Un reçu ou une quittance de paiement est alors délivré à l'utilisateur.**



ÉTAT CIVIL 2018

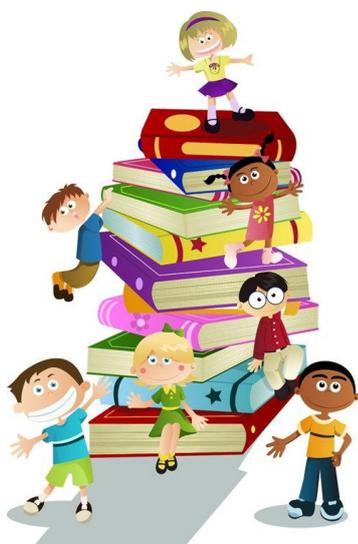
La commune de SACY-LE-PETIT a enregistré :

- 2 décès,
- 3 mariages,
- 6 reconnaissances conjointes antérieures à la naissance,
- 9 naissances
- 3 P.A.C.S.

**REUNION DES PERSONNES ÂGÉES**

Les personnes âgées se rassemblent tous les quinze jours le **mardi après-midi de 14H à 17H** : jeux de cartes, belote, triominos autour d'un café, d'une collation. Les participants paient une participation. Le tout dans la bonne humeur !

**Pour plus de renseignements, contactez Mme MAZURAN Christiane au
06.98.97.14.87**

**LECTURE POUR ENFANTS**

Certains parents contestent les livres de bibliothèque confiés à leurs enfants sous prétexte de gros mots présents dans le texte : est-ce que ces parents choisissent les films, les séries, les émissions, les jeux vidéos que leurs enfants regardent : sexe, drogue, violence, vulgarité pullulent autour de nous.

Quand je travaille en mairie et que les enfants jouent dans la cour de récréation et que j'entends un enfant de 9 ans dire à un autre : « lève-toi si t'es pas une tapette ! » j'interviens bien évidemment et l'enfant me répond « j'ai pas dit de gros mots ! ».

Les personnes qui s'occupent de la bibliothèque sont bénévoles et guident au mieux les élèves dans le choix des ouvrages : arrêtez de faire retomber la faute sur les autres !

Maryse MASSERON,

Adjointe au Maire.

CANTINE INTERGENERATIONNELLE : PROJET

Les personnes âgées pourraient être accueillies à la cantine de SACY-LE-PETIT avec les enfants des écoles au prix de 4,80 euros le repas du midi. Mêmes menus que les écoliers, ce serait un moment d'échange et de partage entre nos anciens et nos jeunes têtes blondes. Si ce projet vous intéresse, contacter l'association Houdan'Court de Récré auprès de Mr PETRUCCI 07.81.22.42.04.

Transmettre ce qui compte vraiment.



© copyright - Diane Sorin
all rights reserved

ECOLE DES QUATRE TILLEULS : COORDONNEES

L'école des Quatre Tilleuls a changé de coordonnées téléphoniques. Désormais, vous pouvez les joindre au **03.64.22.02.12**

**ENCORE ET TOUJOURS...****LES POUX SONT DE RETOUR****EN MATERNELLE ET PRIMAIRE**

**les poux
sont de retour!**



pensez à vérifier la tête de votre enfant

Si votre enfant est infesté de poux il faut prévenir l'enseignant de votre enfant.

Un traitement est nécessaire sur tous les membres du foyer et il faut nettoyer vêtements (bonnet, écharpe, ...) draps, canapé, siège de voiture,

doudous, brosses à cheveux,...

Ces derniers se propagent très rapidement.

Les enseignantes remarquent que certains enfants ne sont pas traités donc nous vous demandons de surveiller les cheveux de votre enfant de façon régulière.

**INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE – RENTREE SCOLAIRE 2019/2020**

Madame MARTIAK, Directrice de l'école maternelle de HOUDANCOURT, accueillera les parents des futurs élèves pour les inscriptions :

- ⇒ le jeudi 09 mai 2019 à 16H00
- ⇒ Le lundi 13 mai 2019 à 16H45



Les parents devront téléphoner au préalable pour prendre rendez-vous

au 03.44.41.43.86

Vous munir de :

Autorisation d'inscription délivrée par la mairie de HOUDANCOURT, livret de famille, justificatif de domicile, copie des pages des vaccins du carnet de santé de l'enfant

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

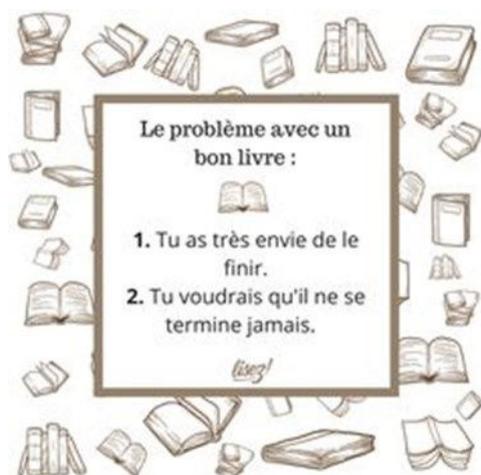
Nous vous rappelons que les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie sont les suivants :

- ⇒ Lundi et mardi de 9H00 à 11H00
- ⇒ Mercredi de 17H00 à 19H00
- ⇒ Jeudi de 15H00 à 16H00
- ⇒ Vendredi de 15H à 17H00



LES BIENFAITS DE LA LECTURE

LISEZ....TROP !



On ne le dira jamais assez ! Se perdre dans un livre serait excellent pour la santé et pour votre longévité. En effet, il a été prouvé en 2013, par une étude publiée dans *Neurology*, que le cerveau des personnes qui lisent décline moins rapidement, diminuant ainsi leur risque de mortalité de 20 % par rapport à des non-lecteurs. Il suffit de se plonger dans un livre pour comprendre : joie, échappatoire au stress et à l'ennui, identification aux émotions des personnages, frissons, sentiment d'appartenance, les bienfaits sont multiples et immédiats. De plus, les lecteurs seraient plus empathiques et auraient davantage d'habileté sociale, stimulant activement certaines zones du cerveau. Bref, lisez et abusez-en !

C'est recommandé pour la santé ...

Rendez-vous le vendredi de 16H00 à 18H00 à la bibliothèque : Jocelyne, Chantal, Christiane et Guillette vous y attendent. C'est GRATUIT !

ACTIVITES VACANCES DE FEVRIER

La communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte organise des activités pour occuper les jeunes pendant les vacances de Février 2019.

De plus amples informations sont disponibles en mairie ou auprès du service jeunesse 03.44.29.48.80 ou jeunesse-pole@ccpoh.fr



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants, qui ne se sont pas encore fait connaître, à bien vouloir venir en mairie munis du livret de famille afin de mettre à jour notre fichier population, pour prévoir, entre autre, le Noël de leurs enfants, et venir rencontrer les élus lors d'une permanence.



RECENSEMENT MILITAIRE

La première période de recensement militaire de l'année 2019 va s'étendre du **01 janvier au 31 mars 2019**. Les français et les françaises nés (es) en **Janvier, février et mars 2003** sont invités (es) à se rendre en mairie après leur 16ème anniversaire et avant le 31 mars 2019 afin de se faire recenser.

Les personnes concernées sont priées de bien vouloir se munir de leur livret de famille, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



GYMNASTIQUE DOUCE ET CANCER

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous informer de notre projet de mettre en place des séances de gymnastique douce.

C'est chose faite !

Les communes de Chevrières, Grandfresnoy, Houdancourt et Sacy le Petit ont signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer de l'Oise. Ainsi les habitants des 4 communes et plus (en fonction de la place disponible) peuvent participer à ces cours, adaptés aux personnes atteintes de pathologies lourdes et qui de ce fait, malgré les recommandations médicales, n'ont pas accès aux sports traditionnels.

Les cours ont lieu les mardis à Chevrières (salle des sports) de 10 h à 11 h et les jeudis à Houdancourt (salle polyvalente) de 10 h à 11 h, hors vacances scolaires et jours fériés. Ils sont gratuits, pris en charge par la Ligue contre le Cancer. Ils sont accessibles à tous quelle que soit votre commune de résidence.

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez essayer vous pouvez contacter la mairie ou **Marie-Danièle Cadot** au

06 74 98 91 65.



RECYCLAGE DES RADIOGRAPHIES MÉDICALES

Nous sommes nombreux à posséder des radiographies qui ne sont plus utiles (en cas de doute, poser la question à votre médecin). Elles se composent de matières toxiques mais également de produits recyclable (argent). Ne les brûlez pas ! Elles peuvent être prises en charge par la Ligue contre le Cancer qui se charge de les faire recycler, en échange de quoi les fonds collectés sont entièrement reversés à la recherche.

Vous pouvez déposer vos radios (sans enveloppe, ni papier divers) en pharmacie ou en mairie.

D'avance merci de ce geste qui sera utile à tous.





PIZZAS A EMPORTER :

LE PETIT CAMION JAUNE

Le petit camion jaune est à Sacy-Le-Petit, Place de l'église, tous les mercredis de 18H00 à 21H00 : pizzas à emporter

Pensez à les commander au
06.95.92.79.81

ATTENTION ARNAQUES !

ATTENTION AUX ARNAQUES avec des soi-disants plombiers, élagueurs, ramoneurs, nettoyeurs de façades... **SOYEZ VIGILANTS** sur les factures surdimensionnées de ces artisans qui profitent surtout des personnes fragiles : Ne signez rien, ne donnez pas votre code de carte bleue. Vérifier les entreprises avant de les faire intervenir à votre domicile. Soyez attentifs : avisez les services de gendarmerie en cas de problèmes.

SOYEZ PRUDENTS : fermez à clé portail, portes pour éviter que des personnes puissent pénétrer à votre domicile sans y être invitées.



RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le SDIS 60 d'ESTREES SAINT DENIS recherche des hommes et des femmes souhaitant réaliser un engagement citoyen au service de la population. Venez grandir les rangs du SDIS60. **Renseignements Francis DERMIGNY au 03.44.36.73.65**



PHARMACIES DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde près de chez vous, faites le 3237





CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'OISE
CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Un séjour en Europe à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte ameli.

Comment gagner du temps ?

- Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « commander une CEAM »
- Indiquer la date de votre départ
- Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois.



DECLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT A LA CPAM



Déclarer la naissance de votre enfant à la CPAM devient un jeu d'enfant !

La famille s'agrandit... Parce que chaque instant passé avec votre bébé est précieux, déclarez-le en ligne depuis votre compte ameli, tout simplement, sans vous déplacer !

Une fois la déclaration de naissance de votre enfant faite en mairie, pensez à le déclarer également auprès de votre CPAM pour une prise en charge de ses soins.

Gagnez du temps, grâce à la déclaration en ligne ! Vous pouvez effectuer cette démarche depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#). Le service « Déclaration du nouveau-né » est accessible depuis la rubrique « **Mes démarches** » de votre compte ameli.

Il vous appartient ensuite de remplir les informations demandées à l'identique de ce qui est écrit sur l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou sur le livret de famille. Suite à cette déclaration en ligne, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale (dès que vous l'aurez mise à jour en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie).



ATTESTATIONS D'ACCUEIL DELIVREES EN MAIRIE : DEPLOIEMENT DU TIMBRE ELECTRONIQUE

Par note du 8 novembre 2018, le directeur général des étrangers en France a tenu à rappeler les dispositions prises en vue du déploiement du timbre électronique pour les attestations d'accueil délivrées en mairie, **qui remplace le timbre fiscal depuis le 1er janvier 2019.**



Le timbre électronique utilisable pour les attestations d'accueil est disponible sur le site timbres.gouv.fr depuis le 3 décembre 2018. Ce timbre fiscal dématérialisée est l'unique moyen de règlement depuis le 1er janvier 2019.

PASSEPORT / CARTE D'IDENTITE

Rappel

Le service passeports/CNI d'ESTREES SAINT DENIS augmente sa plage horaire d'ouverture **sur RENDEZ-VOUS** pour répondre au mieux aux demandes des administrés du territoire national :

Ligne directe service Passeports / CNI : 03.44.91.60.91

Lundi 14H30 à 16H30

Mardi 8H30 à 11H00

Mercredi de 8H30 à 11H00 et de 14H30 à 16H30

Jeudi de 8H30 à 11H00 et de 14H30 à 16H30

Vendredi de 8H30 à 11H00

Samedi de 8H30 à 11H00

Le délai d'attente pour un rendez-vous en semaine est d'un mois au minimum (délai pouvant dépasser deux mois pour un samedi) et il faut compter autant pour le retrait de la pièce.

→ Se munir des originaux et des copies des documents,

Moins de 6 mois pour la photo, sans rayures, sans pli... (la personne vient avec la planche de photos et on la découpe nous-mêmes) et ne pas utiliser de trombone sur celle-ci,

Se présenter au moins 5 minutes avant l'heure du rendez-vous,

La présence obligatoire des mineurs au dépôt de la demande.



ASSOCIATION A.P.E. LES ZAZOUX

Une association de parents d'élèves a vu le jour pour nos écoles : « **A.P.E. Les Zazoux** »

L'association a pour objectif de :

- Constituer un lien entre les parents d'élèves des écoles,
- Organiser des actions ou des manifestations au profit et/ou au sein des écoles (marché de Noël, bourse aux vêtements, jouets, puériculture...),
- Accompagner les actions engagées par l'équipe pédagogique des écoles

Venez les rejoindre !

Toutes vos idées sont les bienvenues

Contact :

Mme SACLEUX-MATHON Aurélie : aureliesacleuxmathon@gmail.com

Mme TAILLEFUMIER Solenne : solenne30@gmail.com

Mr FROISSART Jean-Luc : sacysono@hotmail.com

**Cotisation annuelle de 5 euros.**

Cette association organise le dimanche 31 mars 2019 à SACY-LE-PETIT, salle associative, de 9H00 à 18H00, une bourse aux jouets, vêtements et matériel de puériculture

Buvette et restauration

Entrée libre

Exposants : 3 € la table, installation 8H00

Nombre de places limité

Informations et inscriptions : ape.leszazoux@gmail.com
ou 06.25.83.11.61

Réservation avant le 24 mars 2019



DEPÔT DE NOURRITURE



Considérant la nécessité et la volonté active de la commune de conserver le territoire communal quel qu'il soit trottoirs, routes, parcs, jardins, bâtiments...en bon état de propreté et de salubrité, les dépôts de nourriture sont **INTERDITS**.

NOS AMIS : LES CHATS ET LES CHIENS

Gestation
52 à 65 jours

1^{ère} année : 3 portées > 12 chatons

2^{ème} année : > 144 chats

3^{ème} année : > 1 728 chats

4^{ème} année : > 20 736 chats

**UNE SEULE PORTEE EST UNE PORTEE DE TROP
LA STERILISATION EST LA SOLUTION**

Ne soyez pas des propriétaires négligents, faites stériliser vos chats.

Les chiens dangereux doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Aboiements des chiens troublant la tranquillité publique : en cas de litige contacter le conciliateur au tribunal : **acte GRATUIT**

